



Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15/11/2024

ID : 059-215903832-20241029-DC\_2024\_065-AU

République Française

Département du Nord

**Ville de Marly**

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2024-065

## DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY**

**LOT 1 / Gros Œuvre – Charpente bois - Façades**

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7*

*Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Considérant les modifications non substantielles et non prévisibles du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,*

### DÉCIDE

La prise en compte des modifications du marché induites par des circonstances imprévues et imprévisibles et entraînant une incidence financière comme suit :

Le montant du marché est porté à 4 070 728.15 euros HT soit 4 884 873.78 TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 29 octobre 2024*

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIÉ



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 15/11/2024  
et de la publication le 15/11/2024*